

N° 24.30 : Travaux de rénovation – extension du restaurant scolaire : fourniture et plantation de végétaux relatif aux travaux d'étanchéité – zinguerie

Le Maire de Renaison ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2122-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-06-09/02 du 9 juin 2023, donnant délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le marché passé avec l'entreprise UNIVERSAL ETANCHEITE pour le lot 4 « Etanchéité – zinguerie » de l'opération de travaux « rénovation – extension du restaurant scolaire de la commune de Renaison », notifié à la dite-entreprise le 16 août 2023 ;

Considérant le jugement prononçant la liquidation judiciaire de la société UNIVERSAL ETANCHEITE en date du 30 juillet 2024 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un marché de substitution suite à la défaillance de l'entreprise UNIVERSAL ETANCHEITE pour réaliser des travaux de terrasse végétalisée à savoir la fourniture et la plantation de végétaux dans le cadre de l'opération de travaux rénovation – extension du restaurant scolaire de la commune de Renaison ;

ARTICLE 2 :

De conclure le marché de substitution avec l'entreprise CHARTIER Création, 3901 route de Roanne - Aiguilly à Vougy (42720), selon le devis pour les travaux d'étanchéité – zinguerie en date du 27 septembre 2024 pour un montant de 4 364,74 € HT ;

ARTICLE 3 :

La présente décision sera :

- affichée et inscrite au registre de la Commune
- adressée à Monsieur le Sous-préfet de ROANNE (Loire)

Renaison, le 1^{er} octobre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241001-24-30-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024
Publication : 02/10/2024

